

DISCOURS DE MADAME LA VICE-BÂTONNIERE

NATHALIE RORET

PASSAGE DU BÂTON – 19 DECEMBRE 2019

Madame la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,

Monsieur le Défenseur des Droits,

Mesdames et Messieurs les Hauts-Magistrats et Hautes
personnalités

Madame le Bâtonnier,

Monsieur le Vice-Bâtonnier,

Mesdames et Messieurs les anciens bâtonniers,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de l'Ordre,

Monsieur le Secrétaire général de l'Ordre,

Distingués Invités, mes chères consœurs, mes chers confrères,
chère famille,

ULTREÏA !

C'est par cette expression de joie qui signifie

« aller plus loin, aller plus haut »,

que les pèlerins d'autrefois s'élançaient sur les routes de Saint Jacques.

Je me suis souvent demandé quelles motivations les poussaient à quitter leur milieu, pour se lancer sur les chemins aventureux.

Il devait y avoir d'abord la simple curiosité, celle qui pousse à aller ailleurs afin de connaître les choses et de faire de belles rencontres.

Il devait y avoir sans doute le désir de prendre conscience de soi-même, de ses limites pour apprendre à les dépasser.

Mais il y avait aussi l'accomplissement d'un vœu personnel,

La volonté de dire Merci tout au long de la route,

En avançant patiemment et humblement, avec espérance,
détermination et la foi en l'avenir.

Ces sont ces sentiments mêlés qui m'animent en ce jour.

Entourée de la bienveillance de tant de visages amis, de
l'affection des miens, du soutien indéfectible de ma famille, de
mon si tendre époux et de mes filles chéries.

Je suis prête à m'élancer.

Et ce n'est pas le hasard qui a guidé mes pas jusqu'ici.

Ce cheminement n'est pas solitaire. Il est le fruit d'un
compagnonnage, débuté il y a près de trente ans auprès du
bâtonnier Jean René Farthouat.

C'est à vous Monsieur le Bâtonnier que je dois ce désir
d'engagement pour nos Confrères, vous qui avez toujours

élevé au rang de vertus cardinales le dévouement à notre profession et la fidélité à notre Ordre.

Merci, Cher Jean-René, d'avoir su éclairer le chemin sans tracer la route.

C'est à vos côtés que j'ai grandi et que je me suis forgée mon caractère.

Le caractère qui, comme l'écrivait André Suarès, dont le nom orne la plaque de la rue bordant cette maison des Avocats, « *est la passion d'être soi, à tout prix* ».

Passion d'indépendance.

Passion d'humanité.

Passion de fraternité

Ces passions, je les partage avec un Avocat que j'aime et qui fait des promesses de notre serment une réalité de tous les jours.

Un défenseur des libertés et des droits humains, celui qui, ici et ailleurs, grâce à l'Observatoire des Avocats en danger qu'il a présidé, défend « le Droit de Défendre »

Vous aurez bien-sûr reconnu dans ce portrait, forcément partiel, tant sont grandes ses qualités, la personne de Basile Ader.

Basile Ader, à qui j'ai, ce soir, l'honneur de succéder, au poste de Vice-bâtonnier du Barreau de Paris.

Monsieur le Vice-Bâtonnier, cher Basile,

Vous avez, durant les deux années écoulées, porté haut les couleurs du barreau de Paris. De la Chine à la Turquie, en passant par la République Démocratique du Congo, vous êtes l'inlassable défenseur de l'avocat dont vous répétez qu'il est un marqueur de la démocratie

Ici, en France, dans notre vieille démocratie, vous avez lutté chaque jour contre ce qu'Henri Leclerc nomme « *nos vieux adversaires : l'arbitraire qui menace nos libertés, l'intolérance qui détruit la fraternité, le racisme qui nie l'égalité, l'individualisme qui tue le citoyen* ».

A contre-courant de l'individualisme ambiant, de la montée des peurs et du repli sur soi, en vous faisant le porte-parole exigeant des accusés, des menacés, des réfugiés, vous avez voulu réenchanter la promesse républicaine, celle pour qui, dans l'Histoire, tant de robes noires ont œuvré

.

Cher Basile, vous avez agi comme un grand Bâtonnier, et au moment de vous succéder, comment ne pas faire preuve d'humilité.

D'humilité mais aussi de combativité.

Car je sais bien que les luttes menées sont inachevées et qu'il faut, sans plus attendre, reprendre le flambeau.

Les menaces qui pèsent sur nos libertés sont hélas toujours bien présentes.

Les tentations sécuritaires, toujours d'actualité.

A l'instar de notre confrère François Sureau, il nous faudra à nouveau rappeler que « *le système des droits n'a pas été fait seulement pour les temps calmes mais pour tous les temps* ».

Soyez sûr, qu'à chaque fois qu'il le faudra, je martèlerai :

.Qu'un Etat qui manque à ses devoirs d'asile et d'humanité est un Etat qui vacille ;

. Que la dignité de l'Etat réside dans sa capacité à défendre le plus humble et le plus fragile d'entre nous, qu'il soit riche ou pauvre;

.Que les avocats sont les garants des droits de tous, pour tous
et partout.

ET je sais pouvoir compter sur le soutien sans faille de notre
Bâtonnier.

Mon cher Olivier,

Vous savoir à la tête de notre Ordre me remplit de joie et de
confiance.

Au cours des dernières années où nous avons travaillé
ensemble, nous avons tous deux vérifié que lorsque deux
forces sont jointes, leur efficacité est double

Face à l'adversité, vous avez toujours su parfaitement garder
le cap.

Votre sérénité en chaque instant est le gage des réussites à
venir.

J'ai pour vous, vous le savez, le plus grand respect et la plus grande affection.

Celle-ci unit aussi nos familles respectives dans une profonde et durable amitié.

Nos consœurs et confrères, qui Vous ont choisi pour être notre Bâtonnier, ont ainsi consacré un homme de valeurs et de convictions, un vrai chef, qui, comme le définissait Paul Valéry « *a besoin des autres* ».

Nous savons que la tâche qui nous attend est immense mais que nous pourrons compter sur le talent et l'investissement des membres du Conseil de l'Ordre.

Tous bénévoles, je souhaite ce soir saluer tout particulièrement leur dévouement ainsi que le professionnalisme et la disponibilité des salariés de l'Ordre et de la CARPA.

Je tiens enfin à vous remercier Madame le Bâtonnier, Chère Marie-Aimée, Vous qui, depuis un an, n'avez cessé de nous

associer à votre réflexion et au travail ordinal en cours, soucieuse que vous êtes de la continuité de nos missions et de l'intérêt général.

A ce stade de mon propos, permettez-moi de vous dire quelques mots de nos ambitions pour le Barreau de Paris. Je vais alors vous parler de savoir-être et de savoir-faire .

I. Voyons d'abord le savoir-être

Au sein de notre Ordre, je serai particulièrement vigilante sur le respect de comportements éthiques comme sur le règlement de potentiels conflits d'intérêts, dont nous ne pouvons accepter qu'ils fragilisent l'autorité des décisions disciplinaires et la valeur de nos avis déontologiques.

Nous nous appuierons sur le Comité d'éthique du Barreau de Paris qui sera renforcé afin d'avoir en son sein toutes les compétences et les moyens pour remplir sa mission.

Vous pouvez aussi compter sur nous pour continuer sans relâche le combat contre les discriminations et les actions en faveur de l'égalité.

L'Observatoire de l'égalité et de la parité du Barreau de Paris,
que je vais mettre en place, et auquel participeront aussi des personnalités extérieures à notre barreau, aura pour objet de faire un état des lieux

Cela nous aidera à stigmatiser les biais et comportements déviants mais cela nous permettra surtout, de distinguer les bonnes pratiques pour mieux les mettre en valeur dans nos cabinets.

L'autorité de poursuite sera systématiquement informée en cas de comportements contraires à nos principes essentiels et à nos règles déontologiques en cette matière.

Car pour être respectés soyons, en tout état, respectables

Etre respectés pour être écoutés,

Pour être considérés,

Pour garantir notre indépendance,

Pour renforcer la confiance des citoyens envers les acteurs de justice que sont les avocats.

Cela passe aussi, naturellement, par l'unité de notre profession qui n'a cessé de se consolider durant ces deux dernières années et qui est le gage de notre représentativité et de l'efficacité accrues vis-à-vis des pouvoirs publics,

en ayant, bien sûr, toujours à l'esprit la spécificité du Barreau de Paris

Je suis à cet égard heureuse de vous annoncer que je représenterai le Barreau de Paris au sein du bureau du Conseil National des Barreaux.

C'est un plaisir pour moi de retrouver cette Institution que je connais bien, pour travailler de concert avec nos confrères représentants les barreaux de France.

J'en profite pour saluer la Présidente Christiane Féral-Schuhl.

Chère Christiane,

Les avocats de France savent ce qu'ils vous doivent et votre action conjointe avec celle du Barreau de Paris ne saurait faillir pour s'opposer à une réforme de notre régime de retraite, inacceptable dans les conditions actuellement envisagées.

Notre profession devra encore affronter bien des tempêtes.

Pour faire front, il nous faut toujours nous renforcer, nous

renouveler. Nous devons être en mouvement permanent pour faire face aux défis du temps présent.

II. Nous abordons ainsi la question du savoir-faire de notre barreau.

Le Bâtonnier Cousi vous dira de façon plus précise les actions qui seront engagées pendant notre mandat pour aider nos confrères à remplir pleinement le devoir de compétence que sont en droit d'attendre nos clients

Mais je peux déjà vous dire que nous allons lancer une réflexion sur la modernisation de nos règles.

Notre déontologie, si elle nous oblige, n'est pas une entrave mais bien au contraire un outil formidable garantissant la protection de nos clients et nous assurant un véritable avantage concurrentiel.

Mais il nous faut faciliter l'échange d'informations ; trop de confrères sont dans l'incertitude du bon réflexe à avoir face à un problème de nature déontologique.

Dans un souci de proximité et d'efficacité, je vais rassembler une équipe de déontologues MCO et AMCO, anciens Secrétaires de déontologie, qui pourront se déplacer dans les cabinets, à la rencontre du confrère « Correspondant Ordre » qui sera désigné par sa structure pour faire l'interface.

Nous en profiterons pour exposer, encore et toujours, pourquoi notre secret professionnel doit rester général, absolu et illimité dans le temps.

Que ce secret de l'avocat n'est pas une protection pour lui-même mais qu'il est consubstantiel à un Etat de droit.

Nous expliquerons pourquoi nous sommes intransigeants sur les conditions de déroulement des perquisitions dans nos

cabinets et sur les conditions de saisies de documents couverts par le secret.

Je participerai désormais à ces perquisitions chez nos Confrères aux côtés des délégués du Bâtonnier aux perquisitions, auxquels je réitère notre soutien entier et total.

Nous ne pouvons qu'être admiratifs de leur compétence et de leur dévouement pour la protection de notre secret, tant les conditions des perquisitions peuvent parfois être éprouvantes.

Et puisque j'évoque le dévouement et la compétence de nos Confrères, permettez-moi quelques mots sur notre barreau pénal, la défense d'urgence et les commissions d'office dont je vais aussi m'occuper.

C'est l'une des plus belles missions qui puisse être confiée à un avocat que celle de défendre les plus vulnérables et bien sûr celui-ci doit en être digne, notamment en s'assurant de

l'actualisation de ses compétences par le suivi de sa formation continue.

Les conditions matérielles dans lesquelles travaillent nos Confrères commis d'office doivent être une priorité. Sur ce point et parce que je connais la difficulté de plaider un dossier pénal sur un support numérique, de surcroît le plus souvent défectueux, je prends l'engagement de réunir les moyens matériels dans les plus brefs délais pour permettre la mise à disposition d'une copie-papier du dossier pénal.

C'est une question d'égalité des armes dans le procès, tant que le représentant du parquet à l'audience dispose, lui, d'un dossier papier pour soutenir l'accusation.

Je voudrais pour conclure dire quelques mots sur cette nouvelle maison qui nous accueille ce soir, pour la toute première fois.

La Maison des Avocats, c'est avant tout un rêve qui se réalise.

Celui de voir notre barreau, fort de ses 30 000 membres, se doter d'un lieu qui conjugue, dans la plus parfaite harmonie originalité architecturale et confort fonctionnel.

Voilà désormais notre Ordre pleinement installé dans le vingt-et-unième siècle.

Il était fondamental que nos confrères, souvent désorientés par le caractère impersonnel du nouveau Tribunal, puissent trouver un port d'attache dans lequel ils pourront travailler, rencontrer leurs clients, et tout simplement se sentir chez eux.

La Maison des Avocats doit également nous permettre de favoriser nos échanges avec les magistrats, que je remercie vivement de leur présence ce soir. Ils y seront toujours les bienvenus.

Il est essentiel de multiplier les occasions de nous rencontrer, avocats, magistrats, greffiers et sur ce point le discours d'installation prononcé par le Président Stéphane Noël vendredi dernier, nous donne beaucoup d'espérance.

Alors bien-sûr, tous les changements, même les plus souhaités, ont leur mélancolie car ce que nous laissons derrière, fait partie de nous-même.

Mais nous n'abandonnons pas pour autant notre Palais de la Cité et nous sommes fiers que notre Ordre rayonne désormais sur les deux cités judiciaires de notre capitale

« Il y a l'avenir qui se fait et l'avenir qu'on fait, l'avenir réel se compose des deux » écrivait le philosophe Alain .

Ce soir, du fond du cœur, je vous invite à travailler ensemble à notre avenir réel.

Nathalie Roret